

## Moulézan Rave-party : le maire très en colère

Le premier magistrat a écrit à la procureure.

**D**e nouveau, le bois des Leins a été le lieu d'un rassemblement sauvage. Samedi 28 novembre, un millier de personnes s'était donné rendez-vous pour organiser une rave-party qui a duré trois jours. Cette réunion s'est effectuée dans les bois communaux de Moulézan, sans aucune autorisation. De nombreuses détériorations ont été constatées : feux allumés dans les bois, arbres coupés, barrières fracturées, chaînes et cadenas sectionnés.

Prévenu, Pierre Lucchini, maire du village, s'est rendu sur les lieux accompagné d'un petit nombre de gendarmes qui n'ont rien pu faire contre l'afflux des participants. Le maire est furieux car il n'a pu que constater les faits : « *Mes concitoyens sont très en colère car ces rassemblements illégaux leur interdisent l'accès au bois, lieu de promenade prisé. Et que dire des chasseurs, qui ne peuvent plus pratiquer leur loisir favori et voudraient employer la force pour faire cesser les nuisances* ».

Après la fin de la rave-party, l'inventaire des dégâts a pu être établi, et le maire d'ajouter : « *Si de telles manifestations se reproduisent, des affrontements pourraient avoir lieu avec les chasseurs et déboucher sur des conséquences dramatiques. En plus, l'alcool et la drogue qui circulent représentent un réel danger. Il m'a même été signalé la divagation en toute liberté de chiens de première catégorie* ».

Des tas d'immondices, de bouteilles et débris en tout genre témoignent de leur présence prolongée. Le maire ne se sent pas soutenu par les pouvoirs publics en précisant :



■ Déchets, arbres coupés, barrières fracturées... Des détériorations ont été constatées.

« *J'ai adressé un courrier circonstancié à la procureure de la République à Nîmes et déposé plainte contre l'État représenté par le préfet. Ces manifestations ont lieu à intervalles réguliers depuis trois ans. L'état d'urgence actuel ainsi que les interdictions de manifestations devraient inciter la force publique à réagir, ce qui n'est pas le cas* ». Le maire souhaite que des dispositions soient prises pour que les occupations illicites ne se reproduisent pas et que le bois des Leins, espace en partie protégé, retrouve son calme.

Corres. ML : 06 08 86 01 03